

Département de l'Aude  
Commune de Saint-Hilaire

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 09.06.2022**

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 1  
Nombre d'absents excusés : 3  
Nombre de membres absents : 1

L'an deux mille vingt-deux et le neuf du mois de juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire en application de la loi n°2020-1379 du 14 Novembre 2020 sur la convocation adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.1, L.2121.11 du CGCT

**ETAIENT PRESENTS** : AVILA Nathalie, BURLAN Christelle, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, DEL-VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, JEAN Jacinthe, LAZARO Pascal, MANCES Françoise, OCANA Joffrey, OUBALKASSAM Mohamed, ROLLIN Serge

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : BURLAN Christelle, FERNANDEZ Martine (procuration à Katia RENAUD), JEAN Jacinthe

**ETAIENT ABSENTS** : HOYOS Pierre

**DATE DE LA CONVOCATION** : 3 juin 2022

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Joffrey OCANA

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2022 est approuvé à l'unanimité

**1. DECISIONS DU MAIRE – ARTICLE L.2122.22 DU CGCT**

- **le 02.05.2022** : La Commune de Saint-Hilaire fixe le prix de la blanquette en dépôt vente à la boutique de l'Abbaye, vendue par l'association vigneronne de Saint-Hilaire en Vallée du Lauquet comme suit :

Produits	Prix fournisseur TTC	TVA	Prix vente boutique TTC
Blanquette	9.50 €	Néant	9.50 €
Cartons de blanquette	50.00 €	Néant	50.00 €

- **le 16.05.2022** : La Commune confie à la société SAAS GOUT-PLOMBERIE l'alimentation de l'évier et du robinet extérieur de l'atelier municipal, situé Chemin du Plo pour un montant sur devis de 1245.68 € HT

- **le 17.05.2022** : la Commune confie à JARDIFORT le fleurissement 2022, l'entretien des plantations et la gestion de l'arrosage pour un montant sur devis de 1793.33 € HT

- **le 19.05.2022** : La Commune de Saint-Hilaire confie à la société AXE Jouets la fourniture de jouets d'enfant qui seront proposés à l'accueil de l'Abbaye pour un montant sur devis de 235.41 € HT

- **le 19.05.2022** : La Commune de Saint-Hilaire confie à l'ONF, la réalisation de travaux sylvicoles pour un montant sur devis de 379.64 € HT

- **le 20.05.2022** : La Commune de Saint-Hilaire fixe le prix des jouets pour enfants vendu en direct à la boutique de l'Abbaye comme suit :

Produits	Prix fournisseur TTC	TVA	Prix vente boutique TTC
Crayons médiéval	1.10 €	20 %	2.00 €
Figurines bois rois et chevaliers	2.35 €	20 %	5.00 €
Sac princesse	3.00 €	20 %	7.00 €
Marionnette bois	1.85 €	20 %	3.00 €

- **le 20.05.2022** : La Commune de Saint-Hilaire fixe le prix du vin rouge en vente directe à la boutique de l'Abbaye comme suit :

Produits	Prix fournisseur TTC	TVA	Prix vente boutique TTC
Vin rouge	8.55 €	20%	10.50 €

- **le 30.05.2022** : La Commune confie à la société APAVE SUD EUROPE SAS la mission suivante : la recherche d'amiante dans les enrobés bitumeux avenue des Caves et rue de Carcassonne pour un montant sur devis de 650 € HTVA

- **le 31.05.2022** : La Commune de Saint-Hilaire fixe le prix des produits en dépôt vente à la boutique de l'Abbaye, vendue par ANSTETT comme suit :

Produits	Prix fournisseur TTC	TVA	Prix vente boutique TTC
Sel aromatique 120 g	4.96 €	5.5 %	6.20 €
Herbes de garrigue 25g	4.96 €	5.5 %	6.20 €
Sel aux herbes 55/60g	4.00 €	5.5 %	5.00 €

- **le 25.05.2022** : La Commune de Saint-Hilaire fixe le prix des produits en dépôt vente à la boutique de l'Abbaye, vendue par Miel Denoy comme suit :

Produits	Px fournisseur	TVA	Prix vente boutique TTC
Miel 500 g	6.85 €	5,5 %	9.90 €

## **2. CONSTRUCTION D'UN PÔLE COMMERCIAL ET CULTUREL – LANCEMENT DE LA CONSULTATION MARCHÉ TRAVAUX EN PROCEDURE ADAPTEE:**

- VU les articles L.2123.1 et R 2123.1 du Code de la Commande Publique
- VU l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- VU les crédits inscrits au budget principal de la commune -exercice 2022
- VU l'état des restes à réaliser du budget principal de la commune - exercice 2022
- VU le dossier de consultation des entreprises élaboré par le Commune de Saint-Hilaire pour les pièces administratives, maître d'ouvrage et par le maître d'œuvre Bernard Quirot pour les pièces techniques et notamment le règlement de la consultation

Monsieur le Maire indique à ses collègues qu'une consultation pour le marché de travaux relatif à la construction d'un pôle commercial et culturel au pied de l'Abbaye doit être lancée.

L'estimatif des travaux a été défini comme suit par le cabinet d'architecte, maître d'œuvre de l'opération :

*Voir estimatif en annexe 1*

Il convient de poursuivre les opérations en lançant un marché de travaux à procédure adaptée, au vu des seuils selon un descriptif énoncé dans le dossier de consultation des entreprises.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- 1 – Valeur technique de l'offre - note sur 10 – 60%
- 2 – Prix – note sur 10 – 40%

Un avis public à la concurrence sera inséré dans un journal d'annonces légales. La transmission des documents par voie électronique sera effectuée sur le profil de l'acheteur, à l'adresse URL suivante : [www.rha-repro.com](http://www.rha-repro.com)

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du lancement de la consultation de marchés de travaux pour la construction d'un pôle commercial et culturel au pied de l'Abbaye en procédure adaptée, autorise Monsieur le Maire a engagé toutes les démarches nécessaires dans le cadre de la procédure de passation des marchés publics de travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.**

## **3. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT POUR FAIRE FACE A UNE VACANCE D'EMPLOI:**

Point retiré de l'ordre du jour

#### 4. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A ACCROISSEMENT D'ACTIVITE

Le Maire informe ses collègues qu'aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi non permanent compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité pour l'année 2022 dans le service technique.

Vu les crédits inscrits au budget 2022 de la Commune et l'état des restes à réaliser 2022.

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :

- à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 I 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération maximum brut de 341

Elle prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Enfin le régime indemnitaire n'est pas applicable.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent suite à un accroissement d'activité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à vingt heures trente.

Vu pour être publié le treize juin deux mille vingt-deux et mis en ligne le même jour

Le Maire : Jean-Louis Carbonnel



Les délibérations correspondantes sont affichées dans le hall de la Mairie